



**Cluster Maritime Français**

*Le Faire-Savoir Maritime  
The Maritime Voice*

## **CAHIER D'ACTEUR**

### ***Projet du parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport***

**Les énergies marines renouvelables, symbole du développement durable et un atout pour l'Economie Maritime Française**

#### **CONTACT**

**Frédéric Moncany de Saint-Aignan, Président**

47, rue de Monceau

75008 PARIS

+33 (0)1 42 25 00 48

[contact@cluster-maritime.fr](mailto:contact@cluster-maritime.fr)

#### **Présentation du Cluster Maritime Français :**

Né de la volonté d'acteurs privés, le Cluster Maritime Français (CMF) a été créé en 2006. Le Cluster Maritime Français (CMF), rassemble 380 sociétés, fédérations professionnelles, associations et établissements actifs dans le secteur maritime : pêche professionnelle, Energies Marines Renouvelables (EMR), recherche océanographique, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), ports, chantiers navals, armateurs, assureurs, organismes de certification, Marine Nationale,....

La mer étant une source de croissance pour la planète, le CMF s'est fixé comme objectif la promotion d'une économie maritime française de qualité et écologiquement responsable. Le CMF promeut ainsi le développement de synergies vertueuses entre acteurs maritimes, de solidarités maritimes à tous niveaux, et enfin l'émergence d'une véritable « Place Maritime Française ». Le CMF considère que les énergies marines renouvelables représentent une opportunité de premier plan pour la création d'une filière industrielle française d'excellence.

#### **Le Cluster Maritime Français et les Energies Marines Renouvelables**

Pour promouvoir l'émergence de cette filière, deux commissions spécifiques traitent de sujets relatifs aux Energies Marines Renouvelables.

- Le groupe synergie «EMRs» créée en 2007,
- Le groupe synergie «Structuration des moyens maritimes et portuaires pour l'éolien offshore et l'hydrolien», créé en 2011

Ces groupes « synergies » du CMF ont été constitués avant tout pour favoriser le montage de projets communs entre acteurs de différents secteurs maritimes français : ils favorisent les échanges entre les différents acteurs professionnels intéressés ou concernés par le développement de ces nouvelles technologies. L'objectif de ces groupes est ainsi de favoriser, par le dialogue avec tous (y compris les pouvoirs publics, les ONG et les organisations professionnelles notamment celle de la pêche), l'émergence d'une filière industrielle nationale d'avenir, dynamique, porteuse d'emplois qualifiés en France et respectueuse de l'environnement et des usages historiques. Plus particulièrement, ces groupes mènent des réflexions sur les aspects réglementaires afin de rendre l'offre des armateurs français compétitive, et que leurs offres d'exploitation et maintenance des parcs puissent être retenues.

Outre les partenaires du projet de Dieppe le Tréport, que sont ENGIE (nouveau nom de GDF Suez), Neoen Marine et AREVA, le CMF compte parmi ses membres de nombreux acteurs :

- de la filière EMR notamment : EDF EN, ALSTOM, DCNS, STX, SAIPEM, wpd Offshore France, Ouest Normandie Energies Marines, EOLFI, IDEOL, AKUO ENERGY, GUINARD ENERGIE, HYDROCAP ENERGY, France Energies Marines, GICAN, SER, ...

- des acteurs portuaires : le Grand Port Maritime du Havre et le Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire ;

- et pour la filière pêche, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins.

## **INTRODUCTION :**

Selon les données du Syndicat des Energies Renouvelables (SER), qui confirme par ses chiffres les annonces du gouvernement français en termes d'ambition pour l'emploi, la filière éolienne en mer est un formidable levier de croissance et de ré-industrialisation pour la France : 10 000 emplois dans la filière offshore sont prévus à l'horizon 2020, en cumulant les emplois associés aux deux premiers appels d'offres (6 parcs).

Ces emplois seront confortés par le 3<sup>ème</sup> appel d'offres et les projets export.

Le démarrage de la filière en France doit permettre de positionner les industriels français et leurs sous-traitants afin qu'ils puissent être compétitifs sur le marché européen. Il est important que la France mène une politique volontariste et ne prenne pas de retard pour réussir son positionnement européen

Il demeure essentiel de porter attention aux inquiétudes exprimées par les professionnels de la pêche et que les parties prenantes de ce projet continuent à travailler main dans la main, comme elles l'ont déjà fait pour réaliser un projet qui permette de s'inscrire dans le respect d'une activité de pêche durable et responsable.

## **CORPS DU TEXTE**

### **Un potentiel énergétique important**

Selon le rapport « European Ocean Energy roadmap 2020-2050 » de l'association Européenne de l'Energie des Océans (EOEA), à l'horizon 2050, le potentiel global de production des énergies marines renouvelables serait de l'ordre de 188 GW d'électricité.

La France maritime dispose de très nombreux atouts pour participer au développement des énergies marines renouvelables :

- le deuxième espace maritime mondial s'étendant sur 11 millions de km<sup>2</sup> et offrant toutes les opportunités pour les différents types d'énergie,
- une capacité de recherche importante et coordonnée,
- une industrie forte et diversifiée permettant d'envisager d'importantes synergies avec ces nouvelles activités.

La filière des énergies marines renouvelables comprend le développement des technologies pour la maîtrise et l'exploitation des flux d'énergies naturelles fournies par les mers et les océans (vents, courants, marées, énergie thermique de la mer...). Concrètement, il s'agit d'une énergie électrique principalement produite à partir des ressources marines suivantes :

- le vent en haute mer : les éoliennes « posées » ou « flottantes ».
- les courants marins : les hydroliennes.
- les marées : les usines marémotrices. La France était déjà pionnière dans le domaine grâce à l'usine marémotrice de la Rance raccordée au réseau depuis 1967.
- le mouvement des vagues: l'énergie houlomotrice,
- la température de l'eau : l'énergie thermique des mers
- la biomasse
- la pression osmotique générée par les différences de salinité des eaux de mer

A l'heure actuelle, seul l'éolien en mer posé (turbines installées sur fondations dans des profondeurs d'eau pouvant atteindre une quarantaine de mètres) peut être considéré comme une technologie mature, permettant dès à présent le développement d'une filière industrielle.

### **L'éolien en mer : une énergie marine mature**

Selon l'EWEA (European Wind Energy Association) fin 2014, 2488 turbines étaient installées et connectées au réseau en Europe, générant une capacité totale de 8045,3 MW dans 74 parcs éoliens répartis dans 11 pays européens différents.

Au-delà des installations en place, le secteur de l'éolien en mer poursuit son développement. Le Royaume Uni, leader européen du secteur, projette ainsi 33 000 MW de capacité installée en 2030, l'Allemagne, 25 000 MW. L'EWEA prévoit en Europe 40 000

MW de capacités installées en 2020, et près de **150 000 MW en 2030**. A l'échelle internationale, les premiers parcs éoliens en mer commerciaux se dressent sur les côtes des Etats-Unis et de Chine.

Ainsi, l'énergie éolienne en mer s'impose depuis une décennie comme une source indispensable au mix énergétique européen. En parallèle, les progrès rapides de la technologie observés ces dernières années permettent d'envisager maintenant des améliorations et optimisations permettant d'abaisser les coûts de production.

Pour ce qui concerne l'éolien en mer français, et selon les objectifs du Grenelle de l'Environnement,

6 000 MW d'éolien en mer devaient être installés au large de nos côtes d'ici 2020.

Même si l'objectif que la France s'est fixé, semble hors d'atteinte à la date indiquée, les premières étapes ont été franchies par l'attribution de 2000 MW de projets éoliens en mer en avril 2012, puis de 1000 MW en juin 2014, dans le cadre de deux appels d'offres lancés par la Commission de Régulation de l'Energie. Les projets de parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport et des Iles d'Yeu et de Noirmoutier attribués en 2014 et portés par le même maître d'ouvrage concourent ainsi grandement aux objectifs que la France s'est fixé.

## **Le potentiel industriel de l'éolien en mer**

L'éolien en mer a démontré son potentiel industriel sur différents sites en Europe (Bremerhaven en Allemagne et Esberg au Danemark, par exemple) et il convient de ne pas laisser la France et son potentiel à l'écart de cette opportunité créatrice d'emplois qualifiés pérennes :

- En matière de construction, les objectifs fixés par les pays européens soulignent que la filière éolienne en mer est une activité d'avenir. A la clé, ce sont des chantiers et sites de fabrication, des chaînes d'assemblage et d'approvisionnement, des ports redimensionnés pour pouvoir fournir l'ensemble des besoins en matière de turbines ou de fondations, y compris sur le marché mondial.
- En matière de maintenance, les emplois créés sont, par définition, non délocalisables, puisqu'ils doivent se situer à proximité des parcs, et pérennes car ils devront couvrir la totalité de la phase d'exploitation. Ces emplois sont également hautement qualifiés, dès lors que l'activité de maintenance impose des profils spécifiques.

Le déploiement de l'éolien en mer dessine aujourd'hui un secteur d'activité porteur et le projet éolien en mer de Dieppe-Le Tréport représente une brique essentielle permettant de créer et pérenniser les emplois en France pour cette nouvelle étape de l'aventure du maritime.

## **La France a les atouts pour bénéficier de cette opportunité majeure**

Dans un contexte de crise du secteur secondaire, la filière de l'éolien en mer représente une opportunité pour répondre aux ambitions de réindustrialisation du territoire notamment autour du secteur maritime.

Aujourd'hui en retard par rapport aux pays européens comme le Danemark, l'Allemagne ou le Royaume-Uni, qui concentrent à eux seuls 90% du marché des éoliennes en mer, la France a néanmoins la capacité d'être un leader dans ce secteur et le projet de Dieppe Le Tréport y contribuera grâce à des atouts importants :

- un **savoir faire industriel français fort** et prêt à être mobilisé, en particulier sur ce projet :
  - ENGIE (nouveau nom de GDF Suez) qui est déjà un acteur de premier plan dans les énergies renouvelables en général et sur les autres industries du maritime
  - Neoen Marine qui est un acteur français incontournable dans le domaine du développement des énergies renouvelables maritimes
  - AREVA dont l'implantation au Havre démontre l'engagement dans le domaine de l'éolien en mer.
- une **filière déjà structurée** autour de clusters nationaux ou régionaux et de pôles de compétitivité,
- une **forte capacité d'innovation**, indispensable pour être compétitif sur le marché européen, en matière de technologies nouvelles,
- un **secteur maritime français** de renom qui excelle sur de nombreux segments nécessaires à l'éolien en mer (construction navale, transport maritime, océanographie, recherche, ingénierie et travaux maritimes,...) et **qu'il convient de valoriser** par ces projets.

## **Le Parc Eolien en Mer de Dieppe Le Tréport : des opportunités pour l'économie maritime**

### ***Les opportunités d'emplois***

Selon les estimations publiées par le maître d'ouvrage de ces projets, ce projet de parc mobilisera 1500 emplois directs durant la phase de fabrication et d'installation des projets. L'ambition du maître d'ouvrage, et nous nous en félicitons, est de localiser ces emplois en France et dans le grand ouest en particulier.

Au-delà de ces emplois en phase de construction, les 125 emplois générés en phase d'exploitation le seront autour des ports de maintenance qui seront localisés à Dieppe et au Tréport. Le maître d'ouvrage estime qu'au-delà de ces emplois directs chaque projet générera près de 400 emplois indirects supplémentaires en phase d'exploitation. De plus l'ensemble du personnel devra en effet être nourri, logé, ce qui représente également une opportunité importante d'emplois induits au minimum pour l'hôtellerie et la restauration.

Le CMF considère que les emplois générés par cette opportunité industrielle de premier plan sont importants pour l'économie maritime française et soutient donc vivement ce projet. L'enjeu tient alors à la création d'une filière compétitive, et bien entendu **irréprochable sur le plan du respect de l'environnement et des usages**, qu'il conviendra de pérenniser.

## ***Le développement portuaire***

On constate que les enjeux économiques de ce projet se concentrent autour des différents ports qui seront utilisés. Ainsi ce projet participera au premier rang au développement portuaire :

- du Grand Port Maritime du Havre,
- du Grand Port Maritime de Saint Nazaire (pour le cas du projet des Iles d'Yeu et de Noirmoutier),
- du port de maintenance basé à Dieppe et au Tréport

La croissance de l'activité sur ces ports engendrera une dynamique économique autour des domaines portuaires favorisant les retombées indirectes.

### *Le développement des compétences et de la formation vecteur de dynamique économique pour le maritime*

La création d'activités industrielles et d'emplois liés à ces deux projets éoliens en mer, permettra à nombre de jeunes ou de personnes éloignées de l'emploi d'acquérir une formation spécifique sur l'un ou l'autre des domaines associés aux énergies marines renouvelables. La montée en compétences des personnels constitue une base essentielle au développement économique des territoires maritimes français.

Par ailleurs, pendant la phase actuelle de développement, le projet de parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport mobilise d'ores et déjà des experts et bureaux d'études spécialisés qui contribuent à la meilleure connaissance de l'environnement littoral et marin de la zone, vecteur de progrès et de développement.

## **Conclusion**

L'ambition du Cluster Maritime français, lieu de dialogue entre tous les acteurs du maritime, est de promouvoir l'industrie française du maritime, en respectant scrupuleusement les critères du « développement durable ». A ce titre, il soutient l'émergence du projet de Parc Eolien en Mer de Dieppe Le Tréport porté par le maître d'ouvrage Les Eoliennes en Mer de Dieppe Le Tréport tel qu'il est présenté par le maître d'ouvrage au Débat Public. Le dialogue construit autour de ce projet doit permettre à chacune des parties de trouver sa place dans le respect des autres et à la France du maritime de gagner. Le Cluster Maritime appelle ainsi de ses vœux la concrétisation de ce projet dans toutes ses dimensions : industrielle, économique, sociale, et environnementale.